



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la
commune de Plan-les-Ouates

17 avril 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du 25 février 2013;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 12 mars 2013,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

- **Mail 2000**

à la voie piétonne reliant la route de Saint-Julien au chemin du Clos, laquelle est amenée à être
prolongée, à terme, jusqu'à la route de Base.

Cette voie piétonne a été désignée sous cette appellation depuis la création du quartier du
Vélodrome pour évoquer l'approche du nouveau millénaire.

Le code voie de cette artère est le n° 63428.

- **La Promenade**

pour la voie de « promenade » parallèle à la route de Saint-Julien, commençant au chemin de Vers et finissant à la route de Saint-Julien à la hauteur de l'église catholique.

La promenade, composée à l'origine de 76 arbres, des marronniers, tilleuls et platanes, était une allée créée en 1852 qui accompagnait la construction du bâtiment de la mairie, un peu en retrait de la lignée des maisons.

Cette réalisation fut très appréciée des habitants et des soldats alors en place sur la Plaine, correspondant alors au Camp de Plan-les-Ouates.

Le code voie de cette artère est le n° 63436.

Entrée en vigueur de ces dénominations : le 1^{er} juin 2013.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :